
ICANN75 | Réunion générale annuelle – Réunion de coordination RALO At-Large (1 sur 2)
Samedi 17 septembre 2022 – 16h30 à 17h30 KUL

YEŞİM SAĞLAM :

Bonjour et bienvenue à la réunion de coordination RALO partie un, questions politiques. Je m'appelle Yeşim Sağlam et je suis chargée de la participation à distance pour cette séance. Veuillez noter que cette séance est enregistrée est régie par les normes attendues de comportements à l'ICANN.

Pendant cette séance, les questions ou commentaires soumis sur le chat seront lus à haute voix s'ils sont soumis sous le bon format, tel que noté sur le chat.

Si vous participez via audio à distance, veuillez attendre jusqu'à ce qu'on vous appelle par votre nom pour activer votre micro sur Zoom. Pour ceux d'entre vous qui sont en plénière, en salle, veuillez lever la main sur Zoom et lorsqu'on vous appellera par votre nom, veuillez activer votre micro de table. Pour le bénéfice des autres participants, veuillez indiquer votre nom avant d'intervenir et parlez à un rythme raisonnable.

Les participants en présentiel peuvent prendre des écouteurs ou prendre leurs propres écouteurs pour écouter l'interprétation.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Les participants à distance peuvent avoir accès à l'interprétation via la barre d'outils de Zoom.

Sur ce, je vais maintenant céder la parole à Satish Babu, président APRALO. Merci.

SATISH BABU :

Merci beaucoup Yeşim. Bienvenue à tous ceux qui sont ici en présentiel dans la salle ou en ligne. Je suis Satish Babu, président d'AFRALO.

Lors de cette séance intitulée « réunion de coordination des RALO, questions politiques », l'idée est d'essayer de vous présenter deux questions d'ordre politique importantes dont nous aimerions parler avec vous. Et le format de cette présentation est le suivant. Nous avons un intervenant principal qui va nous parler des politiques saillantes et ensuite, on aura une discussion ouverte. Vous voyez ici la durée des interventions sur l'écran.

D'abord, petit problème logistique : je trouve qu'il fait trop froid dans la salle. Je ne sais pas si le personnel peut régler le problème. Oui, on me dit oui, merci.

Les deux sujets que nous avons identifiés et retenus à la suite des discussions avec les présidents RALO. D'abord, le premier concerne le RGPD. Le RGPD a été une question qui a beaucoup

divisé à l'époque. Il y avait des gens qui voulaient le RGPD pour des raisons pratiques, d'autres qui s'y opposaient. Et on a beaucoup parlé de cette question à l'ICANN et ce qu'on va faire ici aujourd'hui, c'est demander à Hadia de nous faire une présentation principale sur le RGPD pendant huit minutes et ensuite, on va ouvrir la parole si vous avez des questions ou des commentaires à faire des différentes RALO ainsi que tous les participants en ligne.

Je vais maintenant céder la parole à Hadia pour sa présentation sur le RGPD.

HADIA ELMINIAWI :

Merci. Bonjour. Est-ce qu'on peut passer à la diapo suivante s'il vous plaît ?

Aujourd'hui, on va parler de ce qu'a pu réaliser la communauté au cours de ces quatre dernières années par rapport au RGPD et également parler de l'impact du RGPD sur l'ICANN pendant ces quatre dernières années. Diapo suivante s'il vous plaît.

Je pense qu'on peut dire que l'ICANN a renforcé les mesures de confidentialité des données en matière d'enregistrements pour respecter les législations et attentes des utilisateurs par rapport à la confidentialité. Les spécifications temporaires pour les gTLD entrent actuellement en vigueur, ce qui modifie les exigences existantes par rapport à l'accord avec les opérateurs de registre

et bureaux d'enregistrement pour se conformer aux réglementations de l'Union européenne. Ces spécifications temporaires ont été adoptées par le Conseil d'Administration le 17 mai et sont entrées en vigueur le 25 mai 2018. Donc nous avons opéré et fonctionné avec les spécifications temporaires depuis lors.

En mars 2019, la GNSO a approuvé les recommandations de l'EPDP phase 1 et la communauté a pu identifier les objectifs en termes de collecte de données pour la divulgation publique, mise à jour et politiques qui étaient affectées par la nouvelle politique, parce que la politique actuelle n'inclut pas des informations à caractère personnel par rapport aux titulaires de nom de domaine et n'inclut pas non plus le contact administratif ou le contact technique. En tant que communauté, nous avons bénéficié de cela.

À l'heure actuelle, il y a encore une politique qui s'applique à tous les utilisateurs de par le monde, donc il n'y a pas de fragmentation à ce niveau-là. Tous les gens ont droit aux mêmes mesures en termes de confidentialité et nous n'avons pas d'informations à caractère personnel qui soient affichées ou diffusées.

Alors, quelle est la situation actuelle ? C'est celle-ci. Nous avons un commentaire public visant à obtenir le retour d'informations sur le processus de politique sur les spécifications temporaires –

cela n'a pas encore été mis en œuvre. Et il y a une demande de preuve de concept pour ce qui est de la divulgation des données, parce qu'on n'a pas pu obtenir de consensus par rapport au SSAD, le système normalisé d'accès et de divulgation. Et je vais vous en dire un peu plus par rapport à cette preuve de concept ou justification d'existence.

Cela simplifie le processus pour envoyer ou recevoir une requête pour les données d'enregistrement pour celui qui est à l'origine de la requête et les parties contractantes pour offrir plus d'informations sur cette requête. Pourquoi? Parce que c'est censé être important et pertinent du point de vue du coût et de l'efficacité et il y aura une vérification qui serait incluse. Cela n'inclut pas l'obligation ou l'attente d'automatisation pour cette requête, cela n'inclut pas non plus d'autres choses. Donc l'objectif est simplement de collecter des données pour les parties contractantes.

C'est un SSAD allégé si je puis dire, mais c'est plus un système de ticketing qui permet de collecter des données relatives aux requêtes et apporter une réponse. Et il y a aussi l'équipe de cadrage sur l'exactitude.

Donc voilà où on en est. Voilà ce qu'on a fait en l'espace de quatre ans et je pense qu'on a bien travaillé du côté confidentialité. Diapo suivante s'il vous plaît.

L'impact du RGPD sur l'ICANN en l'espace de quatre ans. Peut-être qu'on n'a pas eu beaucoup de temps pour réfléchir à cette question, mais comment mesurer l'efficacité du RGPD et comment peut-on évaluer son impact sur l'ICANN ? L'ICANN était censée être ou en tout cas a été présentée par les décideurs politiques comme un organe de renforcement de politique. Et la confidentialité, je ne dirais pas qu'elle a été passée sous silence, mais en tout cas on ne lui a pas accordé l'importance qu'elle méritait. Et en tout cas, il n'y a pas eu un équilibre parce qu'on s'est plus concentré sur l'aspect sécurité.

L'Article 32 du RGPD stipule que pour parvenir au bon équilibre, il faut se concentrer sur les mesures techniques de mise en œuvre pour assurer un niveau de sécurité approprié au risque. Et je pense que ce qu'il faut faire maintenant est commencer à analyser. On voit les politiques en termes de confidentialité qu'on a, mais il faut voir également ce qui se passe au niveau de la sécurité. Il nous faut mesurer l'impact des nouvelles réglementations en termes de politiques et on ne sait pas si finalement les choses se sont améliorées. Et d'après ce que je sais, on ne s'est pas penché sur cette question jusqu'à présent par rapport à la confidentialité des données à caractère personnel.

Également, l'impact des politiques de nouveaux enregistrements sur la confidentialité des données. Ce qu'on entend de la part des experts en sécurité et autorités chargées de l'application de la loi,

c'est qu'ils n'ont pas la possibilité de retrouver les informations à caractère personnel auxquelles ils pouvaient avoir accès auparavant. Mais là encore, nous n'avons pas de vision claire ou des chiffres clairs sur cette question.

L'expérience aussi, l'expérience actuelle des parties qui recherchent des données d'enregistrement. Quelle est l'expérience des utilisateurs qui recherchent des données ? Là encore, on entend de la part de différentes parties qu'elles n'obtiennent pas des réponses en temps voulu, que dans certains cas elles n'obtiennent pas de réponse du tout. Mais là encore, nous n'avons pas de chiffres. Donc peut-être qu'il s'agit là des points qu'il faut commencer à régler de manière plus récurrente. Merci beaucoup.

SATISH BABU :

Je pense que c'est un bon bilan de ce qui s'est passé depuis quatre ans, ce qui a lieu ayant été positif, négatif et ce qu'il faut améliorer.

Peut-être que nous pouvons prévoir 15 minutes de discussion. Ce que nous allons faire est inédit en ce qui concerne l'envergure de la couverture et les coûts pour les manques de plaintes. Je pense que franchement, en termes de normes, cela a été quelque chose de vraiment à la pointe. C'était très utile pour les forces de l'ordre, pour les communautés de recherche, etc.

Nous avons fait des avancées inédites en ce qui concerne l'utilisation des données privées, mais il faut traduire tout cela en chiffres concrets et c'est pour cela que le groupe At-Large pourrait prendre ce dossier en main.

Je vois deux mains levées, Carlos et Greg. Carlos, vous avez la parole.

CARLOS DIONSIO AGUIRRE : Merci Satish. Je vais parler en espagnol.

Merci Hadia pour ce rapport, c'est très clair et je pense que tout cela porte à controverse étant donné qu'à chaque fois, le concept de sécurité et celui de confidentialité sont entrés en conflit. Et ce conflit parfois pose ce genre de problème, à savoir que si on traite la question de la confidentialité, très souvent on n'arrive pas à traiter la question de la sécurité. Et cela, on le voit, par exemple lorsqu'on essaie de voir ce qui se trouve derrière un enregistrement de nom de domaine qui fait l'objet d'abus.

Et cela se pose également avec le RGPD parce que très souvent, il est impossible de détecter qui est à l'origine de cette utilisation malveillante du DNS parce que les règles mêmes du RGPD nous empêchent de trouver cela. Et cela porte atteinte à la confidentialité et à la sécurité de l'utilisateur final. Et je pense que ceci est un problème dont il faut s'occuper, même s'il est bien difficile de le régler. Le conflit entre sécurité et confidentialité ne

date pas d'aujourd'hui, il est très ancien et il ne concerne pas simplement les noms de domaine et on n'a pas encore trouvé de solution à cela. Donc je crois qu'on est sur une voie très compliquée. J'aimerais entendre d'autres interventions, d'autres contributions, mais moi, je n'y vois pas d'issue.

S'ajoute à cela le fait que les règles de NIS2 ou les règles en matière de cybersécurité de l'Union européenne ne sont pas encore achevées, c'est-à-dire qu'il est difficile de savoir ce qui va se passer lorsqu'on commence à élaborer ces règles, parce qu'il n'y a pas de jurisprudence en la matière dans l'Union européenne sur ces questions.

Donc, j'ai le sentiment que c'est encore prématuré de trouver une issue à cela, même si lorsque le moment sera venu, je pense que cette issue sera difficile à trouver aussi.

SATISH BABU :

Merci Carlos, je suis tout à fait d'accord avec vous. Il est peut-être un peu tôt pour décider de la manière dont on va résoudre ce sujet.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ?

INTERPRÈTE :

Nous avons des problèmes techniques de son ici en salle.

HADIA ELMINIAMI : Je suis tout à fait d'accord. Ce conflit ne date pas d'aujourd'hui. J'estime que notre communauté s'est trop concentrée sur le sujet du côté privé et pas du tout sur le côté de la sécurité. Et je pense que maintenant, il faut mettre la lumière sur la sécurité et plus spécifiquement sur l'utilisation malveillante des données d'enregistrement et l'accès.

Donc peut-être en renforçant les mesures de sécurité, nous aurons plus de souplesse. Bien évidemment, nous devons respecter les lois, mais cela nous permettrait d'avoir une souplesse.

SATISH BABU : Greg, allez-y.

GREG SHATAN : Bonjour, je suis Greg Shatan et je suis connecté depuis New York et je suis membre de NARALO. Et d'un point de vue d'utilisateur final, jusqu'à présent, nos politiques ont été désastreuses et surtout la façon dont cela a été appliqué par l'ICANN, parce qu'au-delà des frontières, les lois ne sont pas les mêmes, que ce soit en Amérique du Nord, aux États-Unis, au Canada ou plus.

Deux faits. Cela a une incidence sur les personnes qui vivent en dehors de nos territoires en Amérique du Nord et la réaction à

cette politique a été violente. Je pense que le RGPD et ce qui concerne l'utilisation des données personnelles, nous voyons régulièrement des personnes qui voient leur confidentialité enfreinte par des personnes qui usurpent leur identité ou qui utilisent les sites malicieux. Et tous les efforts fait par les gouvernements et les états pour y remédier n'ont pas encore été suffisants.

Je pense que c'est un bon point de départ et cela répond à une demande. Nous avons eu un résultat qui, oui ou non, a répondu à cette demande et on ne sait pas encore si le NIS2 est suffisant.

Si vous êtes un titulaire de nom de domaine et que vous voulez avoir votre nom de domaine gratuit, mis à part pour ces personnes-là, c'est quelque chose de complètement négatif. Beaucoup de personnes ont souffert du fait que leurs données ont été disponibles en libre accès. Mais il y a beaucoup de personnes qui sont affectées par cette loi au-delà de nos frontières et j'espère qu'à long terme, on trouvera une solution convenable. Mais honnêtement, je ne suis pas très optimiste parce que je pense que cela a été plus une façon d'utiliser le pouvoir par l'EPDP et cela n'a pas vraiment été un échange de toutes les parties.

SATISH BABU : Merci Glen, merci pour vos commentaires. Je pense qu'on a bien compris votre point de vue.

Nous avons deux personnes qui ont souhaité prendre la parole. Mais j'aimerais avoir le point de vue de quelqu'un de l'Europe parce que toutes les personnes qui souhaitent prendre la parole sont des personnes qui vivent hors Europe. Ce serait très intéressant d'avoir votre point de vue. Nous avons plusieurs personnes, dont Dave, qui souhaitent prendre la parole.

DAVE KISSOONDOYAL : Bonjour, je suis Dave. J'aimerais rebondir sur ce qu'a dit Carlos.

Quand on parle de protection de données et de l'utilisation malveillante du DNS, c'est de voir le nom du bureau d'enregistrement. Si on voit des cas d'utilisation malveillante du DNS, on peut retracer l'origine et voir qui est le titulaire.

J'aimerais aussi parler de l'impact du RGPD. De mon point de vue, cela a été très utile parce qu'avant, les bureaux d'enregistrement facturaient pour la protection de données et l'utilisateur final obtenait ce service gratuitement. Merci.

SATISH BABU : Hadia ?

HADIA ELMINIAWI : Je n'ai qu'une chose à ajouter à ce qui vient d'être dit. Il est vrai que le RGPD ne fait pas la différence entre personnes juridiques et cache les données personnelles de la personne qui se connecte.

SATISH BABU : Pari.

PARI ESFANDIARI : J'ai un commentaire d'ordre général.

Ce qui se dit, c'est que ce qui constitue des données sensibles, cette définition est très large d'un pays à un autre et d'une culture à un autre aussi. Donc je pense qu'il est important pour l'ICANN d'établir une ligne de base et nous pouvons utiliser cette base par la suite pour établir et pour y construire.

SATISH BABU : Glenn.

GLENN MCKNIGHT : Puisque l'ICANN est enregistrée en Californie aux États-Unis, peut-être que Greg pourrait faire un résumé. La Californie a sa propre version du RGPD, le CCPA, la loi sur les données privées de Californie, et j'aimerais savoir s'il y a quelques nuances dans cette loi qui sont importantes à savoir.

SATISH BABU : Greg, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter ?

GREG SHATAN : Oui, très brièvement.

Le CCPA ne protège que les consommateurs californiens. Bien que l'ICANN soit basée en Californie, cela n'a pas d'incidence sur les personnes vivant hors Californie et elle n'est pas construite comme étant une loi pour protéger les consommateurs. Oui, cela vaut le coup de voir si cela a une quelconque influence, mais ce n'est pas très différent du RGPD. Si la communauté était d'accord pour adhérer au RGPD ou au CCPA, ce serait beaucoup mieux plutôt que de penser que chaque personne se trouvait en Europe.

SATISH BABU : Yeşim.

YEŞİM SAĞLAM : Nous avons deux questions en ligne, la première de Naveed. La question est la suivante : « Dans quels domaines et aspects pensez-vous que la communauté a réagi par excès ou n'a pas suffisamment réagi par rapport au RGPD ? » Et je ne sais pas si vous voulez que je lise la deuxième question ?

SATISH BABU : Oui, je pense qu'on va lire toutes les questions à la fois parce que sinon, on n'aura pas le temps pour les autres.

YEŞİM SAĞLAM : Très bien, question suivante de Shreedeeep Rayamajhi. La question est la suivante : « Le RGPD est un problème grave qui concerne surtout l'Europe et l'Asie où on continue à y faire face pour gérer l'idée du RGPD et pour bien le comprendre. Quels sont les plans parmi les RALO pour en tirer le meilleur parti pour la communauté ? »

SATISH BABU : Merci Yeşim et merci Naveed et Shreedeeep pour les questions. On n'aura pas forcément le temps d'y répondre, mais on reviendra vers vous avec les réponses.

Matthias, c'est à vous.

MATTHIAS HUDOBNIK : Bonjour. Tout d'abord, merci beaucoup de cette excellente séance. J'aime beaucoup cette thématique et je pense que c'est important aussi de parler du RGPD et de ces différents aspects. Pour moi, cette discussion est très intéressante et on peut aborder cette question sous différents angles.

D'abord, on parle du RGPD et ceci est directement applicable sur tout le territoire de l'Union européenne et également pour les responsables du traitement des données pour ce qui concerne les ressortissants européens. Et la directive NIS, c'est une simple directive, donc elle est applicable dans l'Union européenne par rapport au fait que tous les États-membres ont la possibilité de mettre en œuvre cette loi d'un point de vue juridique.

Ensuite, lorsqu'on parle du RGPD, savoir si le RGPD est une bonne chose ou une mauvaise chose et ses implications, là aussi, on peut avoir différents points de vue. Mais d'une manière générale et personnellement, je dirais que c'était une bonne chose du point de vue de l'utilisateur final parce que ceci a amené à plus de confidentialité. Mais également par rapport à l'ICANN et au WHOIS, cela a impliqué beaucoup de travail politique et beaucoup de choses ont changé à la suite du RGPD. Au niveau de l'application de la loi, de la cybersécurité, les experts peuvent faire leur travail, mais d'un autre côté, il faudrait qu'on en fasse beaucoup plus par rapport aux données qui sont publiques et qui ne sont pas forcément nécessaires.

Donc je pense qu'il s'agit d'une approche générale qui nous montre que le RGPD est une bonne chose. Et aux États-Unis, on a la loi californienne CCPA qui va même parfois plus loin que le RGPD. Et en Asie aussi. Partout, tous les gouvernements

pour voir dans quelle mesure le RGPD nous a permis de progresser, non seulement en Europe mais au niveau mondial. Et je ne suis pas sûr qu'At-Large dispose des ressources nécessaires pour le faire, mais l'ICANN, certainement. Il faudrait que l'ICANN mandate ce genre d'études et de statistiques.

J'ai fait une recherche rapide de ce qu'a représenté le RGPD : un milliard de dollars et j'ai fait une recherche rapide. Et cet argent est alloué à une économie particulière. Alors le RGPD a bénéficié ou a permis à beaucoup de gens de bénéficier du RGPD et pas simplement à un territoire ou à une économie en particulier.

SATISH BABU :

Merci Seun. Effectivement, l'argent est un aspect important qui mérite d'être étudié aussi. Donc on va se référer au CPWG pour la suite.

On en vient à la deuxième partie de cette séance : l'importance de la diversité dans le travail relatif au DNS. Et on a Sébastien qui va nous faire une présentation sur ce sujet. Allez-y Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci beaucoup. C'est un peu dommage qu'on ait une séance demain et après-demain sur cette question et on ne va pas pouvoir vous faire une présentation complète.

Mais ce qu'il est important de dire, c'est que si vous regardez la question de la diversité, on en a parlé au titre de la piste de travail 2 pendant la transition IANA avec les huit ou neuf éléments qui concernaient la diversité et depuis, rien n'a réellement changé, mais quelques discussions sont lancées. Il y a un groupe de travail qui se réunit de temps à autre pour voir comment on traite la question de la diversité dans les différentes unités constitutives et différentes parties de la communauté.

Et ce qu'on a fait avec les demandes supplémentaires du budget, c'est envoyer un sondage auprès des leaders pour essayer d'avoir une idée de la situation. C'est une bonne première étape, mais malheureusement, on n'en a pas suffisamment fait pour débloquer toutes les ressources nécessaires pour obtenir toutes les informations nécessaires. Mais bon, c'est une première étape comme je le disais intéressante, mais pas suffisante.

Ensuite, il faut voir comment dans notre propre organisation prend en considération les différents éléments relatifs à la diversité. Et j'aimerais vous rappeler que la diversité, c'est la représentation géographique, linguistique, la langue, le genre,

l'âge, le handicap (handicap en général), les compétences et les groupes de parties prenantes. Certains de ces éléments ne sont réellement pas pris en compte.

Si vous regardez par exemple le Conseil d'Administration, le seul élément qui est pris en considération, c'est le fait qu'il faut qu'il y ait au moins un membre du Conseil d'Administration pour chaque région et pas plus de cinq représentants pour chacune des régions. Mais ensuite, rien n'est fait pour renforcer la diversité, pour prendre en considération l'importance de l'équilibre des genres, pour prendre en compte un certain équilibre dans les régions. On dit simplement qu'il faut au moins un membre d'une région, mais pas plus de cinq. Donc si c'est un membre, très bien, si vous en avez cinq, il ne faut pas dépasser cinq membres pour une même région.

Et pour vous donner un autre exemple, qu'en est-il de l'équilibre des genres lorsque vous avez une région et trois représentants qui proviennent d'un même genre pour une même région ? Il nous faut réfléchir à la manière dont on veut mettre en œuvre ou renforcer la diversité dans notre propre organisation. Et ceci est quelque chose qu'il faut commencer à regarder de près.

Et d'ailleurs, l'une des recommandations qui figurent dans l'ATRT3, c'est une recommandation qui vise à faire évoluer notre

organisation. Ce serait bien qu'on s'y inspire. Bien sûr, cela prend du temps pour organiser les choses à la lumière de cette nouvelle manière de procéder, mais je pense qu'il faut commencer à réfléchir à la manière dont on peut commencer à l'appliquer dans nos propres groupes.

Voilà donc certains des points que je voulais partager avec vous aujourd'hui. Et bien entendu, j'espère que vous serez là pour la présentation d'ici quelques jours.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci beaucoup Sébastien.

Nous allons vous permettre d'intervenir. Tijani et Seun. Tijani, allez-y.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup Satish.

Moi, j'étais membre du CCWG sur la responsabilité piste de travail 2 et au sein du groupe, on a parlé de différents aspects de la diversité. Et je ne suis pas d'accord pour ajouter les compétences, parce que si vous n'êtes pas compétent, vous n'allez pas être

sélectionné, un point c'est tout. Mais lorsqu'on inclut compétences, vous pouvez dire à tout moment qu'il n'y a pas de femmes disposant des compétences nécessaires ou de représentants dans telle région suffisamment compétents.

Donc je pense que la diversité doit concerner des choses qu'on choisit parce que la région, le genre, cela ne concerne pas cette question, parce que je le répète, les compétences n'entrent pas en ligne de jeux. Parmi les personnes compétentes, on doit avoir cette diversité. C'est cela, la question. Donc lorsque vous ajoutez les compétences, finalement, vous accordez plus d'importance aux compétences et finalement vous direz : « Non, cette personne est plus compétente que l'autre. »

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci Tijani. Je suppose qu'ici, la composante diversité entre en jeu, parce que si pour élire un nouveau membre du Conseil d'Administration vous cherchez des compétences particulières pour compléter un peu les rôles, alors il est important d'analyser les compétences. Mais je suis d'accord avec vous, c'est quelque chose qu'on acquiert, les compétences.

Seun, à vous.

SEUN OJEDEJI :

Mon collègue a touché un point important. C'est un sujet épineux, mais cela peut aussi servir d'outil afin de ne pas diversifier l'équipe. Je vois ceci au [inaudible]. Nous avons des représentants qui viennent de différents continents. Tout le monde n'a peut-être pas le même niveau de compétences, d'expérience, de maturité, mais ils ont des compétences. Donc d'avoir différents niveaux de compétences, c'est une sorte de diversité en soi.

En ce qui concerne le règlement d'avoir une personne par région et d'avoir des représentants de SO et AC, ceci est une conclusion qui n'a pas été réalisée dernièrement dans le NomCom parce que nous n'avons pas de représentants du continent africain.

Nous avons encore du travail à faire en ce qui concerne la diversité, la représentation diverse sur le Board, mais aussi, si on veut imposer une diversité ailleurs, il faut que nous fassions de même. Merci.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci Seun. Je pense qu'effectivement, il faut d'abord commencer en interne et peut-être appliquer les mêmes politiques dans d'autres groupes. Sébastien, vous avez la parole.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci beaucoup.

Ce sondage n'est pas un sondage purement européen, c'est un sondage mondial. Ce n'est pas forcément sur EURALO, c'est surtout parce que c'est moi qui ai voulu ce sondage. Ce n'est pas l'ALAC qui l'a pris en main, c'est l'Europe. Mais ceci reste en effet un sondage mondial. Il manque peut-être des réponses de certaines régions, mais je pense que cela donne un bon aperçu général.

Si on parle des sept points de diversité, la communauté n'a pas encore établi une définition claire des sept points et ceci est problématique. Si nous prenons une décision, nous avons défini compétences par niveau d'études parce que ceci permet de superposer le pays où vous avez fait vos études et là où vous travaillez. On voit que les personnes qui ont fait leurs études aux États-Unis au Royaume-Uni sont plus fréquemment élues au Conseil d'Administration. Et celles qui sont francophones sont pour la plupart des Canadiens qui viennent en France, donc c'est

pour faire leurs études et cela est très intéressant. Quand on demande la langue maternelle, cela aussi donne des réponses très intéressantes.

Quand on parle de compétences, on ne parle pas de votre capacité à lire ou à compter. On peut changer la définition si la communauté le souhaite. Mais il fallait établir une définition et c'est pour cela qu'on a choisi celle-ci. Par ailleurs, j'ai moi-même travaillé sur ce sujet, donc je trouvais que c'était intéressant d'avoir ce chevauchement.

Mais je suis d'accord qu'en ce qui concerne les compétences, on peut toujours apprendre, mais on ne peut pas changer les choses avec lesquelles nous sommes nés. Mais je suis d'accord que le niveau de compétences n'est pas une priorité. Il faut choisir et ce n'est pas de choisir les meilleurs, mais des critères qui permettront d'être un groupe plus divers. Par exemple, si vous êtes un sélectionneur d'équipe de foot, on ne prend pas forcément les 11 meilleurs joueurs ; on essaie de prendre le meilleur à chaque poste et c'est l'approche que nous devrions avoir.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci Sébastien. C'est bien de savoir qu'ils ont pris ce choix.

Et maintenant nous allons passer la parole à Amrita.

AMRITA CHOUDHURY : Merci.

Je suis tout à fait d'accord. Nous devons être plus divers et montrer l'exemple. Néanmoins, j'ai quelques réserves par rapport à dresser une liste de sept ou de cinq points. Ce pourrait être trop contraignant parce que si on essaie de remplir des cases, parfois on a des bons éléments qui ne rentrent pas dans les cases. Mais si on souhaite ouvrir les portes aux personnes qui ne sont pas membres de notre communauté, il faut faire preuve d'un peu de souplesse.

Par exemple, à [APRGF], nous souhaitons avoir plus de diversité dans nos groupes et nous avons étudié le sujet d'un point de vue géographique, diplôme supérieur géographique, etc., mais cela n'a pas été concluant parce qu'on a rempli les postes vraiment en cochant des cases et des gens sont rentrés dans le groupe qui n'avaient pas vraiment leur place là. Donc oui, il faut avoir des représentants du monde, des pays du Sud, du monde occidental, du monde oriental, mais il faut éviter de mettre des personnes dans des cases parce que je pense que cela ajouterait des obstacles à l'adhésion et à la participation.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui tout à fait. Je suis d'accord, il faut faire attention à cela parce qu'on risque de s'éloigner de notre objectif.

HADIA ELMINIAWI : Je suis tout à fait d'accord avec Sébastien sur le fait de définir en quoi consiste compétences. Comme il l'a dit, la capacité à apprendre est une capacité très importante et cela pourrait être défini comme étant une compétence aussi.

Aussi, par rapport au sondage, quand il a dit d'évaluer les profils sur la base des diplômes, moi non plus, je ne pense pas que ce soit le meilleur critère. Par exemple, le PDG de Facebook a arrêté ses études avant d'avoir son diplôme. Est-ce que vous voulez des doctorants qui n'ont pas vraiment les compétences qui correspondent aux besoins de l'ICANN, qui manquent de connaissance dans notre domaine ou qui ne sont pas capables de travailler dans un environnement avec plusieurs parties prenantes ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui, il faut faire attention aux règles et c'est pour cela qu'il faut peut-être revoir ce en quoi consiste la diversité dans notre communauté et oui, de dire que nous travaillons dans un contexte multiculturel et cela nécessite différents types de profil.

CARLOS DIONSIO AGUIRRE : Je vais prendre la parole en espagnol.

C'est une question très complexe, celle de la diversité, n'est-ce pas ? Moi, je crois que la question de la diversité inclut aussi celle de l'alternance comme le disait Hadia à l'instant. Personne n'est parfait tout le temps. Parfois, on dit à quelqu'un : « Vous êtes le bon candidat » parce qu'il n'y en a pas d'autre et cette personne reste à son poste de manière éternelle et c'est un problème parfois.

La diversité, comme vous le disiez à l'instant par rapport aux compétences, les compétences finalement, cela dépend de qui fixe les capacités dont on a besoin. Et ensuite, les capacités dépendent de celui qui choisit le bon candidat, qui réunit les compétences dont on a besoin.

Ensuite, par rapport à ce que disait à l'instant Sébastien, la question des études, du bagage de chacun, celui qui a fait ses

études aux États-Unis, en France ou au Québec, qui a l'autorité pour dire que celui qui a tous ses diplômes sait faire les choses de la bonne manière ? Parce que cela aussi, il faut le prendre en considération. Vous avez beau être diplômé de plein d'universités, vous ne savez pas forcément bien faire les choses. C'est pour cela que je dis que c'est une question complexe.

La question des capacités, c'est une question très complexe qu'il faut analyser de manière très approfondie en prenant en considération toutes ces questions parce que sinon, on ne va pas réussir à régler le problème, on va rester à mi-chemin et on ne va pas traiter à fond cette question. Et d'ailleurs, la réunion de demain, Sébastien, je vais y assister parce que je pense qu'elle va être très intéressante.

Donc moi, je proposerais de commencer comme vous le disiez bien entendu par les RALO, l'ALAC, le NomCom parce que tout le monde doit se pencher sur cette question. Et je vous le disais, je commencerai par un principe simple et je pense que Sébastien le connaît bien : liberté, égalité, fraternité. Si on commence par ce premier principe, liberté, on est tous libres. Et si on est sur un pied d'égalité en termes de liberté, on doit également être sur un pied d'égalité en termes de fraternité pour laisser la porte ouverte aux autres.

Merci.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci beaucoup Carlos de cette mise en garde.

Il nous reste peu de temps, donc je laisse la parole à Jonathan Zuck pour le mot de la fin.

JONATHAN ZUCK : Merci.

Je pense que c'est une question très importante effectivement et il y a deux manières d'aborder cette question : d'abord, la manière descendante, c'est-à-dire sélectionner des leaders et ensuite, il y a la manière ascendante, en faisant participer les meilleurs éléments. Parce que le meilleur témoignage de la participation à l'ICANN, c'est la participation qu'on voit ici. En d'autres termes, laisser les gens participer à l'élaboration de politiques, aux activités d'engagement, de sensibilisation, participer aux groupes de travail, etc.

Moins on sera regardant par rapport aux personnes qui participent à l'ICANN, plus on trouvera des personnes qualifiées,

plus on leur laissera la possibilité de démontrer leurs capacités avant même qu'un poste soit vacant. Donc si on a des problèmes, des difficultés en termes de langage, d'handicap, etc., ceci une première entrave à la participation de tous. Il faut garantir l'égalité des chances pour tous de participer et de démontrer leurs capacités et laisser la possibilité à ces participants de participer pleinement, parce que si le NomCom commence à regarder à la loupe les diplômes des candidats, etc., on ne va pas s'en sortir. La meilleure manière de faire participer les gens, c'est de s'engager sur le terrain, de voir ce dont sont capables les personnes pour trouver les meilleurs éléments et les leaders futurs.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui, je suis tout à fait d'accord, la première étape passe par les RALO.

Je vois qu'il y a une demande d'intervention ; très brièvement s'il vous plaît.

GUNELA ASTRBRINK : Oui, tout à fait d'accord. Je suis d'accord avec bon nombre de personnes qui m'ont précédée pour dire qu'il ne faut pas

enfermer les gens dans des cases. Et j'ai entendu ce qu'a dit Sébastien par rapport aux handicaps : les personnes handicapées sont à peine représentées ; or, on a besoin de leur expérience, de leur retour d'expérience et ceci ne passe pas par une éducation, mais cela passe par une série de compétences de base. Il y a toute une série très complexe de capacités qui ne sont pas forcément liées aux études, même si dans une certaine mesure c'est lié. Mais il faut pouvoir ouvrir les portes à toute une partie de la communauté qui, pour l'instant, n'est pas incluse. Et s'il nous manque une partie de la communauté, alors comment les encourager à participer si on leur ferme les portes ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci beaucoup.

Cette réunion touche à sa fin et cette deuxième question de la diversité concerne les RALO et les RALO devraient commencer à voir comment renforcer la diversité dans leur propre région.

Bien, il ne me reste plus qu'à vous remercier de votre participation. On a un certain nombre de points d'action qui vont découler de cette réunion. Merci à tous de votre participation.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]